

# PARLEMENT DE WALLONIE

## COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

### CONVOCAATION

Date :	lundi 3 octobre 2016	Heure :	14h
Lieu :	Parlement de Wallonie, Bâtiment Saint-Gilles, rue Notre Dame à Namur - Salle 6		

### DEBATS

Projet de budget de la Région pour l'année 2017

Exposé de Monsieur Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Interpellation de Monsieur Stéphane HAZEE à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur la préparation du budget 2017

Interpellation de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur le budget 2017

Question orale de Monsieur Dimitri FOURNY à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur les suites des négociations autour de la taxe pylônes

Question orale de Monsieur André-Pierre PUGET à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur le budget 2017

Question orale de Monsieur André-Pierre PUGET à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur la suppression de la redevance télévision

Question orale de Madame Joëlle KAPOMPOLE à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur le conclave budgétaire

Question orale de Monsieur Dimitri FOURNY à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur les grandes orientations du budget initial pour l'année 2017

Question orale de Monsieur Frédéric GILLOT à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur l'hypothèse d'un accord de la majorité sur la suppression de la redevance télévision

Question orale de Monsieur Benoit DREZE à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur l'impact sur le budget wallon du financement du photovoltaïque

Désignation d'un Rapporteur Echange de vues

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Budget

1 question orale

de Monsieur Benoit DREZE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le montage envisagé pour le financement des logements publics

2 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la mise en œuvre de la taxe kilométrique

3 question orale

de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

sur la résolution du Parlement de Wallonie du 13 avril 2016 contre la privatisation de Belfius

4- 1 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

sur l'Agence wallonne de la dette (AWD)

4- 2 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur les dépenses liées aux attentats et à la crise des réfugiés

5 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie

6 question orale

de Monsieur Jean-Marc DUPONT  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur l'entrée en vigueur de la régularisation fiscale permanente par le biais de la Déclaration libératoire unique (DLU) 4

7 question orale

de Madame Déborah GERADON  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la nouvelle réglementation en matière de vélo électrique

8 question orale

de Madame Joëlle KAPOMPOLE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables SEC

9 question orale

de Madame Jacqueline GALANT  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur les jeux de hasard

10 question orale

de Madame Valérie WARZEE-CAVERENNE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur l'analyse divergente de la Wallonie et de la Flandre sur les transferts financiers

11 question orale

de Madame Valérie WARZEE-CAVERENNE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le dossier fiscal unique numérique

## **Fonction publique**

12- 1 question orale

de Monsieur Frédéric GILLOT  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la semaine de quatre jours pour certains fonctionnaires âgés

12- 2 question orale

de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la réduction du temps de travail des agents publics dont le métier est considéré comme pénible

12- 3 question orale

de Monsieur Bruno LEFEBVRE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la réduction du temps de travail des fonctionnaires âgés exerçant des métiers pénibles

12- 4 question orale

de Madame Clotilde LEAL LOPEZ  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur l'égalité hommes-femmes dans la définition des métiers pénibles au Service public de Wallonie

12- 5 question orale

de Monsieur Stéphane HAZEE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la réduction du temps de travail

12- 6 question orale

de Monsieur Dimitri FOURNY  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la convention sectorielle 2013-2016 de la fonction publique régionale

### 13 question orale

de Madame Jenny BALTUS-MORES  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le manque de personnel au sein des directions extérieures de la DGO4

### 14 question orale

de Monsieur Laurent HENQUET  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le rapport d'évaluation du Certificat de management public

### 15 question orale

de Monsieur Matthieu DAELE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la forte présence d'amiante dans les locaux de l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité à Charleroi (AViQ)

### 16- 1 question orale

de Monsieur Vincent SAMPAOLI  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur les outils de lutte contre le dumping social et leur évaluation

### 16- 2 question orale

de Madame Marie-Dominique SIMONET  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le recours aux facilitateurs de clauses sociales

### 16- 3 question orale

de Madame Marie-Dominique SIMONET  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la collaboration de l'Inspection sociale avec les services régionaux en matière de lutte contre le dumping

### 17 question orale

de Monsieur Stéphane HAZEE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur la révision des fonctions qualifiées au sein du SPW

### 18 question orale

de Monsieur Philippe KNAEPEN  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le devenir de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP)

### 19 question orale

de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le marché public relatif aux services d'huissiers de justice

### 20 question orale

de Madame Valérie DE BUE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative  
sur le télétravail

### 21 question orale

de Madame Valérie WARZEE-CAVERENNE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative  
sur la gestion immobilière du SPW

22

**question orale**

de Madame Valérie WARZEE-CAVERENNE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative

sur la mobilité et la polyvalence des agents du SPW

23 question orale

de Madame Valérie WARZEE-CAVERENNE  
à Monsieur Christophe LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative  
sur les missions critiques des agents du SPW

## Interpellation de Monsieur le Député Pierre-Yves JEHOLET sur le budget 2017

Le week-end du 24 et 25 septembre dernier, le gouvernement a annoncé un accord sur le budget 2017.

Le déficit atteindrait -300 millions €. Soit 150 millions € de plus que le montant prévu dans la trajectoire initiale et 100 millions € de plus que le dernier solde mentionné dans le Pacte de Stabilité. Et à peine une petite centaine de millions de mieux que le solde prévu en 2016. A moins que l'objectif 2016 n'ait également été revu lors du conclave.

- *Procéderez-vous oui ou non à un second ajustement du budget 2016 ? Si oui, quel sont les lignes de forces de ce dernier ?*

De facto l'objectif du retour à l'équilibre en 2018 est donc officiellement abandonné. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que je n'avais aucun fétichisme par rapport à cette date précisément. Vous savez comme moi que ce qui importe n'est pas seulement l'objectif nominal mais est surtout – pour les instances européennes notamment- la trajectoire de retour à l'équilibre et une amélioration structurelle des finances publiques.

- *Quelle est l'amélioration structurelle prévue entre 2016 et 2017 ? Quelle a est (ou plutôt sera) l'amélioration structurelle entre 2015 et 2016 ? A combien estimez-vous les soldes structurels de chacune de ces années ?*
- *Avez-vous arrêté – comme le prévoit les dispositions décrétales – une nouvelle trajectoire pour les prochaines années ? Peut-on en disposer ?*

Lors de la présentation de l'épure budgétaire, vous avez indiqué que le budget prenait cette fois en compte intégralement l'impact du tax shift et de la problématique des infrastructures hospitalières. Dans ses volets négatifs mais aussi positifs. En soi, je ne peux que saluer cette volonté de transparence et d'apaisement.

- *Pouvez-vous nous détailler les différents éléments de calcul vous permettant d'estimer à 114 millions € l'impact du Tax Shift et des autres éléments relevant – selon vous- de décisions du Fédéral ?*
- *Disposez-vous d'une estimation de l'impact positif pour les recettes régionales de la surestimation du facteur d'autonomie ? Comment allez-vous intégrer cet élément dans votre trajectoire ?*
- *En ce qui concerne la problématique de la dotation relative aux infrastructures hospitalières, le Ministre peut-il nous faire un état des lieux des discussions en cours ? Quel est l'impact net sur le budget wallon ? Quelles sont les estimations des effets sur les exercices budgétaires à venir ?*
- *Vous avez annoncé un impact positif de la DLU sur le budget régional. Pouvez-vous nous donner une estimation de ce dernier ? Quelles sont les recettes concernées ? Cette reconnaissance signifie-t-elle que la RW compte s'inscrire dans la logique et signer un accord de coopération sur les droits de succession ?*

J'en viens maintenant à l'épure budgétaire 2017 proprement dit.

Au niveau des recettes, Le ministre peut-il répondre aux questions suivantes :

- *Quel est le niveau global des recettes estimées pour 2017 ?*
- *Le Ministre peut-il nous détailler les estimations de recettes pour chaque grande catégorie (additionnels, dotation compétence transférée, mécanisme de transition, mécanisme de solidarité, impôts régionaux perçus par le Fédéral, impôts régionaux perçus par la Région, etc...) ?*
- *Quid au niveau des recettes relatives au prélèvement kilométrique pour les poids lourds ? Se confirme-t-il qu'elles seront moindres qu'attendues initialement ?*
- *En ce qui concerne plus particulièrement la TV redevance, quel est le montant de recettes retenus dans l'épuration budgétaire ? Quid de cette fausse suppression annoncée dans la presse puis démentie par votre partenaire ? Pouvez-vous ici prendre un engagement ferme pour la suppression prochaine ?*
- *Plus globalement, confirmez-vous que le futur tax shift wallon (annoncé pour 2017 dorénavant) sera neutre budgétairement et que dès lors, ce que vous rendrez aux wallons d'un côté, vous le reprendrez de l'autre ?*

Au niveau des dépenses, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- *Monsieur le Ministre peut-il nous détailler les différentes « économies » ? Lesquelles sont de nature structurelle ?*
- *Comment expliquer le montant si important indiqué au niveau des opérations sur l'endettement alors que la dette ne fait que croître ? Les seuls taux d'intérêts expliquent-ils cette évolution ? Des opérations actives de gestion de la dette sont-elles envisagées ? Si oui, lesquelles ?*
- *Le Ministre peut-il nous détailler les montants retenus pour les grandes catégories de dépenses : Plan Marshall, Cofinancement européens, Rémunérations, OIP, compétences transférées, etc.. ?*

Au vu des éléments connus, on a du mal à concilier l'effort annoncé (244 millions €) avec les chiffres de réductions des dépenses glanés dans la presse. On peut donc supposer qu'une bonne partie de l'amélioration proviendrait de corrections comptables. Il me paraît dès lors utile de vous poser les questions suivantes :

- *Quel est le solde net à financer tel qu'il ressort de votre projet de budget ?*
- *Quels sont les différentes « corrections SEC » retenue par le gouvernement pour 2017 ?*

Lors de la présentation du budget, vous avez insisté sur la sauvegarde d'une politique d'investissements en mentionnant au titre de « politiques sauvegardées » en 2017, pour un montant de 300 millions €.

- *Pouvez-vous nous détailler les différents axes et montants mentionnés ?*

En conclusion de la présentation du budget, le Ministre-Président - après avoir plaidé pour la désobéissance envers l'Europe- aurait déclaré que d'autres investissements étaient préservés et a annoncé un plan d'investissement pluriannuel de l'ordre du milliard d'Euros.

- *Le Ministre peut-il nous indiquer quel est le timing associé à ce plan d'investissement ?*
- *S'agit-il d'investissements nouveaux par rapport à ceux déjà annoncés antérieurement ?*

- *Où en sont les négociations avec l'Europe au niveau du traitement comptable des investissements et/ou de leur prise en considération pour l'examen des budgets ? Les déclarations à l'exporte-pièce ne sont-elles pas de nature à compliquer les discussions ?*
- *Le Ministre peut-il nous indiquer où en sont les discussions avec le Fédéral relatives au pacte national pour les investissements stratégiques ?*

## **Jean-Luc CRUCKE sur l'Etat des lieux des mesures d'accompagnement de la taxe kilométrique**

Le Gouvernement wallon a prévu, sur base annuelle, une enveloppe budgétaire de 23 millions pour aider les secteurs les plus 'impactés par la taxation kilométrique'.

Six mois après la mise en œuvre de cette ponction kilométrique, où en est-on des mesures d'accompagnement promises au secteur, par définition le plus impacté, à savoir : le secteur du transport routier de marchandises ?

Combien de millions ont été budgétisés pour aider les entreprises wallonnes à améliorer les performances énergétiques ou sonores de leur(s) outils de travail ? En 2016 et pour les années budgétaires à venir ?

Combien de dossiers de demandes de subventions ont-ils déjà été introduits et pour quels montants ?

Par ailleurs, aux termes des actions de protestation du début avril, le Gouvernement s'est engagé à également prévoir des mécanismes d'aide pour soulager la trésorerie des entreprises de transports et ce, par deux autres mesures :

- Le renforcement de l'accès à des lignes de crédit à court terme, par l'octroi de garanties, notamment pour couvrir les besoins en trésorerie
- Des prêts destinés à l'achat de matériel roulant

Combien de demandes de garanties ou de prêts ont-elles déjà été introduites à ce jour et pour quels montants ?

Comment le secteur a-t'il été informé des ces différentes mesures et depuis quand ?

## **Pierre-Yves JEHOLET, sur la résolution du Parlement de Wallonie concernant Belfius**

Le 13 avril 2016, le Parlement de Wallonie adoptait une résolution par laquelle il demande au Gouvernement wallon, notamment, « d'exprimer, à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de concertation, la crainte de la Wallonie d'une éventuelle privatisation de Belfius, et de demander au Gouvernement fédéral un engagement ferme de ne pas vendre Belfius ».

Le 23 mai, en réponse à une question parlementaire vous interrogeant quant au suivi apporté à cette demande, vous indiquiez que le Gouvernement n'avait pas encore porté ce dossier à l'ordre du jour du Comité de concertation, et ce pour des questions d'agenda. Vous ajoutiez : « Le Gouvernement devrait examiner ce point pour le mettre à l'ordre du jour du Comité de concertation de juin. ».

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur le suivi apporté à cette demande du Parlement de Wallonie ? Le dossier a-t-il été, comme vous l'aviez annoncé, porté à l'ordre du jour du comité de concertation de juin ? Avec quels résultats ? Si non, pour quelles raisons ne l'a-t-il pas été ?

## Jean-Luc Crucke sur "L'agence wallonne de la dette (AWD)"

Le précédent ministre du budget prévoyait déjà la création de l'AWD en 2012, mais rien ne vint, pas plus en 2012 que les années suivantes.

La DPR a réinscrit le projet dans ses tablettes et, lors d'un dernier débat, le Ministre fixait l'échéance à la fin de l'année 2016.

Celle-ci approchant à grands pas, le Ministre peut-il faire le point sur le dossier ? Où en est-il dans son travail, quelles sont les démarches qui ont été accomplies, les mesures prises et les concertations menées ?

Comment l'administration est-elle associée au dossier ?

Quels sont les éventuels obstacles rencontrés ?

L'initiative fera-t-elle l'objet d'une démarche décrétole ?

## **Jean-Luc Crucke sur « Les dépenses liées aux attentats et à la crise des réfugiés »**

Lors des débats sur l'ajustement budgétaire, le Ministre continuait à affirmer que l'objectif quant à la trajectoire de la dette pour 2016 restait fixé à -375 millions d'euros, compte non tenu des dépenses dites immunisées, c.-à-d. celles que la CE autorise à exclure du résultat.

S'il est exact que certaines dépenses liées aux attentats et à la crise des réfugiés peuvent être immunisées, l'Europe ne prendra en considération ces dépenses que si elles répondent effectivement aux strictes conditions associées à cette souplesse.

Ces dépenses s'élevant selon le Ministre à 35 millions, peut-il les détailler et apporter les précisions utiles quant aux objectifs précis rencontrés par chacune de celles-ci ?

Des assurances ont-elles été obtenues auprès de la CE quant à l'immunisation desdites dépenses ? Des concertations sont-elles intervenues ? Quand et quel fut le résultat ?

Quels sont les critères établis par l'Europe pour qu'une dépense puisse être immunisée ?

## **Jean-Luc Crucke, sur « Le Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie (CFFW) »**

Avec le soutien de l'opposition, le décret de rajeunissement du CFFW fut voté au début du mois de juillet.

Dans le cadre des débats, le Ministre s'est engagé à amplifier le rôle du CFFW dans les mois à venir, d'accroître la publicité des travaux, de constituer un site internet qui serait éventuellement commun à la CIF et de veiller à ce qu'un rapport annuel sur la situation et l'évolution de la fiscalité wallonne soit produit.

Le Ministre a-t-il pu évoluer sur ces engagements ? Peut-il faire le point sur le dossier et ses avancées ?

Un échéancier peut-il être communiqué ? Comment se définit-il et quelle est la méthode de travail du Ministre ?

## Jacqueline GALANT, sur « les jeux de hasard »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les jeux de hasard sont liés à une compétence fédérale via la loi du 7 mai 1999 et la Commission des jeux de hasard dépend du Service Public Fédéral Justice avec à sa tête, le Ministre de la Justice. Par le biais d'un protocole de coopération entre le ministre de la Justice et le Secrétaire d'État chargé de la coordination de la lutte contre la fraude, ce dernier est chargé de la problématique des jeux de hasard et des relations avec la Commission des jeux de hasard.

Cependant la taxe sur les jeux et paris en ligne est une taxe régionale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, depuis cette date, la Région wallonne est compétente pour traiter des jeux et des paris pris dans le ressort de son territoire.

Pourtant il semble qu'actuellement, la Commission des jeux de hasard ne soit constituée que de représentants fédéraux liés aux différents ministères. La situation idéale serait une commission avec des représentants du fédéral, et des régions, assurant la représentativité de tous les acteurs vu le scindement des compétences en Belgique.

Monsieur le Ministre :

- Avez-vous eu des contacts avec le niveau fédéral concernant cette problématique ?
- Envisagez-vous de défendre une meilleure représentation Fédéral- Régions de la Commission des jeux de hasard vis-à-vis du niveau Fédéral ?

## **WARZEE-CAVERENNE, sur « l'analyse divergente entre la Wallonie et la Flandre quant aux transferts financiers »**

Le Ministre-Président s'est rendu dernièrement à l'Université d'Hasselt. Lors d'une conférence, Monsieur Magnette y a relativisé l'ampleur des transferts financiers qui sont, d'après son analyse, en partie compensés par le fait que la Wallonie est le premier marché d'exportation pour les entreprises flamandes. L'IWEPS a d'ailleurs récemment analysé que 100 euros investis en Wallonie généraient une plus-value de 36 euros en Flandre contre 31 euros en Wallonie. En outre, le professeur Vandernoot de l'UMons a déjà estimé que, pour l'année 2009, les transferts s'évaluaient à 290 euros par Flamand. D'après le Ministre-Président Magnette, ce montant est inférieur à la solidarité qui existe dans d'autres états fédéraux tels que la Suisse, le Canada et l'Allemagne. Il n'en reste pas moins que l'analyse du Ministre-Président Bourgeois est bien différente de celle du Gouvernement wallon. Pour Monsieur Bourgeois, ces mécanismes de transferts manquent de transparence et se situent à hauteur de 6 milliards par an, soit 4 fois l'estimation du professeur Vandernoot. Monsieur Bourgeois estime que l'argument de Monsieur Magnette de dire que la Wallonie compense les transferts en étant le premier marché d'exportation des Flamands relève de la balance commerciale. Autrement dit, en dehors du cadre de la solidarité intra-belge.

Pour étayer son analyse, le Gouvernement flamand a commandé une nouvelle étude qui devrait livrer ses résultats en 2017. Sachant que le Gouvernement wallon a une analyse différente, Monsieur le Ministre a-t-il commandé une contre-étude pour argumenter de manière très précise sa position ? Comment le gouvernement se prépare-t-il à la fin progressive (à partir de 2025 jusqu'en 2034) du mécanisme de transition prévu dans la Loi Spéciale de Financement ? Une cellule du SPW a-t-elle été constituée pour préparer cet élément ?

## **WARZEE-CAVERENNE, sur « le dossier fiscal unique numérique »**

La mise sur pied d'un dossier fiscal unique numérique pour les contribuables wallons constitue l'une des priorités de Monsieur le Ministre. Il devra permettre de récolter et fournir des informations précises aux redevables. Ce projet s'inclut dans la réflexion autour de la création d'un espace personnel sécurisé pour chaque Wallon, projet qui trouve pleinement sa place dans le Contrat d'administration. 4 phases ont été présentées pour mener à bien ce projet ambitieux. Premièrement, la mise sur pied d'une feuille de route. Deuxièmement, informer et récolter les données des contribuables via le futur espace personnel sécurisé. Troisièmement, l'intégration progressive des taxes wallonnes au sein de ce futur espace personnel. Sachant que pour fin 2018, Monsieur le Ministre avait affirmé que l'on devrait disposer d'un embryon de ce dossier fiscal numérique. Enfin, à terme, le contribuable devrait disposer de la vision la plus complète possible de ses données fiscales.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur l'état d'avancement de ce projet ambitieux ? La création de la feuille de route est-elle achevée ? Des phases de test ou un projet pilote sont-ils bientôt prévus ? Un échéancier a-t-il été établi pour respecter l'ambition de fin 2018 d'obtenir un embryon opérationnel de ce dossier fiscal unique numérique ? Ce dossier fiscal ne verra-t-il le jour qu'une fois l'existence de l'espace personnel sécurisé ou les deux projets évoluent-ils chacun à leur propre rythme ? Cet outil devra-t-il permettre à terme d'affiner les prévisions en matière de recettes fiscales ? Aussi, Monsieur le Ministre peut-il nous rassurer sur l'efficacité de ce futur outil numérique lorsqu'on sait que la Belgique se classe à la dernière place des pays européens efficaces en matière d'« e-gouvernement » ? En 2014, 60% des utilisateurs belges rencontrant des problèmes d'après Eurostat.

## **Pierre-Yves JEHOLET sur la réduction du temps de travail des agents publics dont le métier est considéré comme pénible**

Monsieur le Ministre, en début d'année, vous indiquiez vouloir étudier la faisabilité de la semaine de 4 jours pour les agents publics wallons. Il semble que la réflexion ait fait son chemin et que le Gouvernement vous ait mandaté pour soumettre aux organisations syndicales un projet de convention sectorielle prévoyant notamment une réduction du temps de travail pour les agents de 60 ans et plus qui exercent des emplois pénibles.

Si je ne peux que vous rejoindre dans cette indispensable reconnaissance de la pénibilité de certains métiers y compris au sein de la fonction publique, je m'interroge néanmoins sur les implications d'une telle mesure.

Le dossier a visiblement été suffisamment étudié par vos services, aussi pourriez-vous m'indiquer combien de travailleurs pourraient être concernés par une telle mesure et ce qu'elle représenterait budgétairement sachant que vos déclarations évoquent non seulement un salaire identique pour les agents concernés mais également l'engagement de nouveaux fonctionnaires pour le cinquième temps qui ne serait pas presté ? Comment comptez-vous financer une telle générosité ?

Le Code de la fonction publique ne déterminant pas, à mon sens, aujourd'hui ce qu'est un métier pénible, comment comptez-vous procéder ?

S'agit-il d'une réduction linéaire du temps de travail par la suppression pure et simple de jours de travail à prester ou envisagez-vous d'aménager le temps de travail des agents ciblés ?

Comment comptez-vous mettre en adéquation cette mesure avec le non-remplacement de quatre agents sur cinq ? N'y a-t-il pas télescopage d'objectifs diamétralement opposés ?

Cette mesure s'adresse-t-elle également aux organismes d'intérêt public soumis au Code de la fonction publique ?

Ne craignez-vous pas qu'une idée aussi généreuse soit contagieuse et ne devienne rapidement une source de difficultés pour les pouvoirs locaux (provinces, communes et intercommunales) qui risquent de se trouver confrontés à des revendications syndicales s'inscrivant dans votre proposition ?

## **Jenny Baltus-Möres, sur le manque de personnel au sein des Directions extérieures de la DGO4**

Comme vous le savez certainement un grand nombre de Directions extérieures opérationnelles de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie aurait besoin de plus de personnel afin de répondre de manière satisfaisante aux demandes des citoyens. Ceci est également le cas de la direction extérieure d'Eupen. Depuis plus de 7 ans la direction nécessite un technicien bilingue de niveau 2 ou 2+.

En janvier 2015 la direction a eu l'autorisation de lancer une procédure de recrutement d'un technicien du niveau 2+. En juillet 2015 le Gouvernement wallon a alors décidé de fermer les postes non-pourvus, dont celui de la direction extérieure d'Eupen.

En 2007 lors de la création de la Direction extérieure d'Eupen, le groupe de travail en charge avait estimé le besoin en effectif à 8 temps-pleins plus un Directeur.

Actuellement la Direction extérieure d'Eupen comprend un équivalent de 6,3 temps-pleins plus la Directrice. Vous voyez-bien que cette Direction extérieure nécessite bel et bien au minimum ce poste de technicien niveau 2+.

Il est également important que ce technicien soit bilingue (allemand-français) car un grand nombre des dossiers seront traités en langue allemande.

Il est vrai que pour l'instant la Direction est organisée de façon à ce que les dossiers avec des délais légaux puissent être réglés à temps, mais un bon suivi des dossiers tel que les infractions et les avis préalables n'est pas possible avec le personnel présent actuellement.

C'est pourquoi je vous demande Monsieur le Ministre, de revoir la situation dans toutes les directions extérieures et de si nécessaire relancer les procédures de recrutement le plus rapidement possible ? De plus Monsieur le Ministre je vous demande de reprendre la procédure de recrutement du poste de technicien du niveau 2+ pour la Direction extérieure d'Eupen, tant attendue depuis plus de 7 ans. Cette demande peut-elle rencontrer une suite favorable de votre part ?

## **Laurent HENQUET sur le Rapport d'évaluation du Certificat de management public (CMP).**

« En 2015, les gouvernements décident de suspendre l'organisation de nouvelles sessions du Certificat de management public pendant deux ans, soit pour 2015 et 2016.

Comme les gouvernements en ont exprimé le souhait, ces deux années sont mises à profit par l'Ecole pour mener une évaluation globale du processus du Certificat de management public, les universités ayant réalisé une auto-évaluation du programme de formation. Dans un souci de réaliser une évaluation la plus objective possible, l'Ecole s'est tournée vers un prestataire externe et a demandé à l'IWEPS de mener ce projet.

Le 20 janvier 2015, le Conseil d'administration a marqué son accord sur le lancement d'un processus d'évaluation globale du Certificat de management public. Cette mission a été attribuée à l'IWEPS qui a entamé ses premiers travaux en mars 2015....

Cette évaluation a pour but d'identifier et de vérifier si le dispositif, dans ses modalités de mise en œuvre actuelles, contribue à la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés par ses concepteurs. Elle permettra ainsi d'alimenter la réflexion sur la poursuite du processus du CMP et/ou de suggérer d'éventuelles mesures correctrices....

Ce retard par rapport au calendrier initial qui prévoyait une remise du rapport final pour novembre 2015 est dû à la prise en compte de l'agenda du Gouvernement wallon quant à la préparation du projet d'évaluation du Plan Marshall 4.0 qui a conduit l'IWEPS à revoir la mobilisation de ses ressources.

Le rapport final devrait parvenir à l'Ecole pour la fin du mois de juin 2016 et contiendra des conclusions et des recommandations. » (Rapport 2015 de l'EAP, p.11).

Monsieur le Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

L'IWEPS a-t-il enfin remis son rapport final ?

Si oui, pouvons-nous en disposer ?

Quelles sont les conclusions et recommandations qui se dégagent de ce rapport ?

Quel est l'avenir à court, moyen et long terme pour le CMP ?

## **Philippe KNAEPEN, sur le devenir de l'École d'administration publique (EAP)**

L'École d'administration publique commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles a été créée le 1er février 2012. Une des principales missions de cette école est la formation en vue de l'octroi du certificat de management public qui était annoncé comme indispensable pour accéder aux fonctions soumises à mandat dans ces deux entités ainsi que pour accéder à certains échelons de la fonction publique communale.

Après seulement 2 promotions, le Gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de suspendre le Certificat en Management Public jusqu'en 2017.

Parallèlement à cette suspension, une évaluation du programme et de l'école a été confiée à l'Iweps.

Monsieur le Ministre peut-il refaire le point sur ce dossier ? Le Gouvernement compte-t-il relancer la formation au Certificat en Management public ? Si oui, quand ? Y a-t-il une concertation en cours avec votre homologue du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quel est le contenu de vos échanges sur la question ?

Qu'en est-il également de l'évaluation du Certificat en management public qui a été confiée à l'IWEPS (Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) ?

Plus globalement, le Gouvernement prévoit-il de revoir à la hausse ou à la baisse les missions confiées à l'École d'Administration Publique ?

## **Pierre-Yves JEHOLET, sur le marché public de la Wallonie pour des services d'huissiers de justice**

Le 4 septembre 2014, la Région décide d'attribuer un marché public de services d'huissiers de justice pour le recouvrement des taxes régionales

Depuis lors, une pluie de recours au Conseil d'Etat a mis à mal l'exécution de ce marché public, et un récent Arrêt du 1<sup>er</sup> juillet 2016 a même annulé l'attribution de 4 des 12 lots du marché.

Il apparaît donc que plus de deux ans après la première attribution du marché, et malgré une seconde attribution décidée suite à la suspension du marché en 2015, la DGO7 n'a toujours pas exécuté ce marché, et n'a donc pas d'huissiers de justice avec qui travailler au recouvrement des taxes régionales, sur 4 cantons judiciaires.

Monsieur le Ministre, quelles est votre lecture de ce dossier ?

Pouvez-vous commenter le moyen ayant conduit le Conseil d'Etat à annuler la décision prise le 5 mai 2015 par la Région d'attribuer le marché public d'huissiers ? Des mesures ont-elles été prises pour éviter pareille déconvenue à l'avenir ? Lesquelles ?

Quand l'exécution du marché, pour les lots non querellés suite à la deuxième attribution, a-t-elle pu commencer, lot par lot ?

Enfin, quelles sont les conséquences budgétaires de cette saga ? Combien de taxes sont-elles tombées en prescription ? Pour quel montant en 2014, 2015 et 2016 ?

Quelle est la suite de la procédure ?

## **Valérie DE BUE, sur le télétravail**

En 2016, au niveau fédéral, près d'un fonctionnaire sur quatre ne se déplace plus, d'un à trois jours par semaine, au bureau pour travailler. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier dernier, ils étaient exactement 18.285 à avoir opté pour ce nouveau système. Il s'agit là d'une véritable explosion quand on sait que seulement cinq ans plus tôt, ils n'étaient que 1.790.

Cette explosion se veut être un choix pour lutter notamment contre le burn-out. De plus, et je sais que le gouvernement y est sensible, travailler de chez soi permet de mieux articuler la vie professionnel et la vie personnelle.

Pourriez-vous me dire ce qui est mis en place en Région wallonne pour le télétravail de l'administration? Cela est-il réalisable? Quels sont les résultats? Y a-t-il des données sur le sujet? Y a-t-il une volonté de renforcer cette possibilité dans l'avenir?

## **WARZEE-CAVERENNE, sur « la gestion immobilière du SPW »**

En février 2016, Monsieur le Ministre annonçait le lancement d'un projet de banque de données portant sur l'ensemble des bâtiments du SPW. L'idée était de construire un véritable cadastre des bâtiments pour obtenir un outil de gestion prévisionnelle en matière de prévention des risques, de contrôle, de rénovation, de maintenance et de rationalisation éventuelle du parc immobilier du SPW. Cette banque de données devrait permettre d'évaluer l'adéquation entre les besoins des services et les disponibilités foncières et immobilières au sein du parc. Monsieur le Ministre répondait dernièrement que le travail de réalisation de cette banque de données était en cours auprès du Département de la gestion immobilière et du Département des technologies de l'information et de la communication. Un cahier des exigences, comme préalable à la rédaction du cahier des charges, devait être réalisé pour la fin du mois de juin dernier. Le but était de définir au mieux ce que contiendra cette application informatique.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur ce dossier important ? Le cahier des exigences est-il rédigé ? Qu'en est-il du cahier des charges ? L'administration a-t-elle pu définir la série de critères permettant de mettre sur pied un véritable outil prévisionnel ? Si oui, quels sont-ils ? L'ambition de Monsieur le Ministre d'obtenir un outil permettant l'évaluation de l'adéquation entre les besoins des services et les disponibilités est-elle sur la bonne voie ? Pourriez-vous nous donner l'échéancier des prochaines étapes ? Quels sont les moyens budgétaires affectés ? La confection de ce cadastre sera-t-elle réalisée par l'administration ou par une entreprise externe ?

## **WARZEE-CAVERENNE, sur « la mobilité et la polyvalence des agents du SPW »**

Monsieur le Ministre m'a dernièrement rappelé les freins limitant le recours à la mobilité des agents du SPW : manque de communication des offres existantes, collusion du désir de mobilité avec la norme de remplacement, etc. Vous avez proposé des changements en la matière que voici : le 16 juillet 2015 vous décidiez d'immuniser le départ des agents suite à une mesure de mobilité de la norme de remplacement. Le 28 avril dernier vous avez décidé que tous les postes ouverts, tant au SPW que dans les OIP, soient proposés à la mobilité sur une plateforme réservée aux agents.

Monsieur le Ministre a donc clairement montré son ambition pour ce qui est de la mobilité interne. Toutefois, pour ce qui est de la mobilité externe, depuis le premier janvier 2016 seules huit procédures avaient abouti et 7 étaient en cours en date du 6 juin 2016. Alors que l'IWEPS a déjà soulevé un problème de mentalité de l'administration vis-à-vis du monde des entreprises, renforcer les liens entre ces deux « mondes » est indispensable. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du Contrat d'administration. La DPR évoquait à cet effet la possibilité de stages d'agents au sein d'entreprises mais cette mesure n'a toujours pas pris effet.

Monsieur le Ministre peut-il nous donner les résultats de sa mesure d'immunisation des départs des agents suite à une mesure de mobilité de la norme de remplacement ? La mobilité interne s'est-elle accrue depuis lors ? Ensuite, la centralisation du canal de diffusion est-elle pleinement opérationnelle ou peut-on encore observer le recours à la diffusion d'offres de mobilité par e-mail ? Quant à la mobilité externe, un projet pilote sera-t-il lancé comme vous en évoquiez la possibilité en juin dernier ? Qu'en est-il de l'évolution des chiffres ? Quelle est l'ambition de Monsieur le Ministre ? Il en va également d'une plus grande polyvalence et compréhension des agents vis-à-vis des entreprises, l'un des objectifs du Contrat d'administration, au service de la population.

## **WARZEE-CAVERENNE, sur « les missions critiques des agents du SPW »**

Fin mai 2016, le Gouvernement wallon adoptait le Contrat d'administration. Monsieur le Ministre rappelait à cet effet la situation des ressources humaines du SPW : 9785 agents. Toutefois, malgré les normes de remplacement d'un sur 5 pour 2015-2016, la Gouvernement a octroyé 41,6 ETP supplémentaires pour concrétiser ce contrat. Madame la Secrétaire Générale du SPW, Madame Marique, reconnaissait en cette commission qu'« il est essentiel d'éviter, dans notre structure, à ce que deux personnes réalisent exactement la même mission, qu'il faut créer des synergies [...] et qu'il faut être beaucoup plus novateur ». Madame Marique reconnaissait des difficultés dans la gestion prévisionnelle des effectifs du SPW. Ainsi, elle convenait que le SPW doit travailler sur l'adéquation entre les moyens et les missions qu'il doit réaliser. Pour ce faire, Madame Marique s'est engagée à ce que le SPW propose au Gouvernement wallon un screening de ses missions, un cadastre de ses ETP afin de déterminer quelles sont les missions critiques « pour pouvoir éventuellement retrouver des gains [...] voir si certaines missions sont encore nécessaires ».

Où en est ce screening annoncé par le SPW ? Monsieur le Ministre a-t-il pu obtenir l'analyse des missions critiques des agents du SPW ? Alors qu'en juin dernier, la FEB indiquait que notre pays dépense 15,2 pour cent de son PIB pour faire fonctionner ses pouvoirs publics, l'analyse des besoins fondamentaux du SPW en termes de ressources humaines est indispensable dans une optique de bonne gestion des deniers publics. C'est justement l'ambition du Contrat d'administration. Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur cette question et sur les tâches qui seront à terme devenues obsolètes au sein du SPW ? L'informatisation accrue amènera-t-elle une suppression de postes ? Enfin, Monsieur le Ministre dispose-t-il de chiffres précis concernant les économies réalisées grâce à la norme de remplacement ?